

Pour info, nous avons rencontré M. Javaudin à sa demande en mai dernier. En effet nous étions allés devant le tribunal du contentieux de l'incapacité pour contester une baisse importante des heures d'AVSI de notre fils à la rentrée 2009, après avoir épuisé les autres recours, et avons obtenu gain de cause.

Je vous résume la situation "atypique" de notre enfant Pierre-Louis, qui dispose de 9h d'AVSI en UPI (il y a quelques autres cas, sans doute tout aussi justifiés). Il a 13 ans, et il est porteur d'un handicap mental génétique qui entraîne des troubles pseudo- autistiques, une hyperactivité, des troubles de l'attention et des troubles d'apprentissage (en maths surtout; en français, lecture, orthographe, ses compétences sont préservées). Il a été scolarisé à temps partiel, dans une CLIS sans AVSCO pendant des années, et avait obtenu en 2ème année des h d'AVS, augmentées régulièrement en raison de ses besoins particuliers. La MDPH lui avait accordé 15h les deux dernières années de CLIS, sans aucune difficulté.

Il faut savoir qu'en CDA seule l'Inspectrice ASH avait contré à 2 reprises notre demande de maintien de ses 15h pour l'année de rentrée en UPI, au motif qu'il y avait une AVSCO dans cette classe. Aucun texte n'interdit les AVSI en CLIS ou en UPI, mais en temps de recherches d'économies généralisées, cela devenait un argument "massue" pour l'Inspectrice, qui était en contradiction avec ses décisions antérieures....

Elle nous laissait 9 h hebdos "à titre exceptionnel", malgré les avis contraires des membres de la MDPH et même d'un médiateur, ancien principal de collège et personne qualifiée, qui avait étudié le dossier et plaidait la cause de notre fils.

Ces procédures avaient traînées car nous n'en étions pas familiers, et c'est seulement en avril 2010 que le Tribunal du contentieux et de l'incapacité (TCI) avait estimé qu'en effet, nous aurions dû avoir 15 h au lieu de 9h, et nous avaient conseillé de revenir les voir si nous n'obtenions pas 12h à la rentrée 2010!

Comme nous pensons être raisonnables, que la fin de l'année scolaire arrivait et que l'AVSI de Pierre-Louis était de toute façon affectée à d'autres enfants le reste de ses heures, nous ne souhaitons pas faire appliquer la loi et obtenir 6 h de plus pour deux mois, et étions convenus avec l'enseignante de "miser" sur 12h à la rentrée de septembre 2010, pour amener notre enfant à une véritable prise d'autonomie progressive dans sa 2ème année d'UPI.

M. Javaudin avait donc demandé à nous rencontrer. Il nous attendait avec Mme Templier (IEN ASH), M. Bouvet (coordinateur AVSI à l'IA), et l'enseignant référent.

Selon ses propres termes, M. Javaudin souhaitait réparer les erreurs commises avant son arrivée (quelques AVSI dans des CLIS ou UPI). Tout en reconnaissant qu'il ne connaissait pas le cas de notre fils, il estimait qu'il avait déjà 3 compensations à son handicap : classe à petit effectif, avec enseignante spécialisée et présence d'une AVSCO. S'il avait besoin d'une AVSI, il serait sans doute mieux dans le médico-social! (IME)

Pour lui, la MDPH (qui accordait des h d'AVSI à notre fils), l'enseignante (qui appuyait pleinement notre dossier) et le TCI, qui avait tranché en notre faveur, étaient incompetents, leurs décisions illégitimes.

Quant aux "parents comme nous", ce serait de notre faute si le système explosait, nous donnions le

mauvais exemple. De temps en temps, il changeait brusquement de registre, affirmait être particulièrement soucieux des enfants handicapés... Des parents d'élèves FCPE m'ont dit qu'il est en effet réputé compréhensif vis à vis du handicap (!).

Pour terminer, il nous avait dit : "Pour la rentrée, votre enfant aura 9 h comme en 2009, mais c'est la dernière fois!"

La MDPH vient de notifier 15 h à Pierre-Louis sans difficultés, qui restent lettre morte à ce jour, notre enfant a 9h comme l'an passé.

Notre situation montre bien que les arguments mis en avant sont fonction du contexte (obligation de faire "coûte que coûte" des économies, transfert de charge vers d'autres ministères, les établissements coûtent plus cher au contribuable, mais sont supportés par la santé et les affaires sociales....)

Il faut savoir que des places d'enseignants spécialisés attendues depuis parfois près de 10 ans ont enfin été pourvues cette année (1 enseignant pour 80 enfants parfois !), il espère sans doute que des parents d'enfants handicapés se laisseront "tentés" par les IME, et récupérer des places en CLIS ou en UPI (réservées par la loi aux handicapés) pour des enfants "seulement", si j'ose dire, en grande difficulté pour diverses raisons?

Comment ne pas redouter des arrière-pensées de cette nature quand on voit cette année des CLIS perdre leur AVSCO ? C'est, de facto, modifier leur raison d'être, leur "projet", une enseignante spécialisée ne peut gérer et faire progresser seule 12 enfants handicapés.

Les UPI deviennent depuis la rentrée des ULIS (unité locale d'inclusion scolaire), où l'effectif n'est plus limité à 10 élèves (ce nombre est désormais "souhaitable"). Alors, au tour des ULIS de se voir retirer les AVSCO l'an prochain?

C'est scandaleux! Faire respecter la loi s'annonce de plus en plus ardu dans ce système. Nos combats sont les mêmes : que tout soit fait pour accueillir les enfants en situation de handicap au plus près de l'environnement ordinaire, dans lequel ils progressent mieux : classe classique avec AVSI, CLIS ou ULIS, etc. En bout de chaîne, sachez-le, si vous l'ignorez encore, ce sont les enfants les plus lourdement handicapés qui ne sont pas accueillis, si de moins handicapés se voient poussés vers les établissements spécialisés. La pénurie est permanente!

De tout cœur avec vous

Sylvie et Bernard